

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

Le 11 mai 2010

Procès-verbal de la séance d'ajournement du 3 mai 2010 tenue le 10 mai 2010 à 20 heures au Centre communautaire situé au 2, rue de Fabrique, Saint-René-de-Matane. Un avis public a été affiché aux endroits suivants : à la caisse populaire du Rivage et des Monts et au bureau municipal.

Sont présents : Les conseillers Steeve Lavoie, Pascal Dufour, Ghyslain Lapointe et les conseillères Thérèse Gagnon et Nancy Paquet tous formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Audit.

Le maire Sylvain Audit ouvre la séance d'ajournement.

4^o Conseil municipal

Le maire Sylvain Audit fait état de son rôle de maire.

Le maire Sylvain Audit quitte son siège et la présidence de la séance et s'installe dans la salle.

2010-92

RÉSOLUTION 2010-92

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet de nommer le conseiller Pascal Dufour comme président de la séance d'ajournement. Le conseiller Pascal Dufour accepte la présidence de la séance d'ajournement. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-93

RÉSOLUTION 2010-93

ATTENDU QUE le maire a prétendu publiquement à plusieurs reprises lors d'assemblées du Conseil qu'il n'y avait pas de maire à Saint-René-de-Matane;

ATTENDU QUE le maire a répété publiquement à la radio de Radio-Canada qu'il était empêché d'agir;

ATTENDU QUE le maire ne communique d'aucune façon avec l'administration municipale;

ATTENDU QUE le maire ne se présente pas à plusieurs réunions où la municipalité devrait être représentée par le maire;

ATTENDU QUE le maire n'a pas la capacité d'exercer son devoir de président du Conseil ni de maintenir l'ordre et le décorum aux assemblées du conseil;

ATTENDU QUE le maire n'a pas cru bon d'ordonner l'expulsion de l'endroit où se sont tenues les séances du conseil, les personnes qui en ont troublé l'ordre;

ATTENDUQUE le maire a discuté sur la place publique de dossiers d'employés normalement confidentiels;

ATTENDU QUE le maire a publiquement évoqué à seule initiative la possibilité que tout le conseil démissionne;

ATTENDU QUE le maire ne collabore pas avec les conseillers pour préparer les séances du conseil;

ATTENDU QUE le maire refuse toutes les solutions permettant d'atténuer son conflit avec la directrice générale;

ATTENDU QUE le maire ne participe ni avec l'administration ni avec les conseillers à la préparation des prises de décisions;

ATTENDU QUE le maire a engagé le crédit de la municipalité (comptables, avocats, transmission de camion entre autres) à l'encontre du Code municipal et du règlement municipal sur le contrôle et suivi budgétaire;

ATTENDU QUE le maire gère la période de question de façon inadéquate en permettant les commentaires désobligeants, les impolitesses, les cris et l'agressivité;

ATTENDU QUE les conseillers ont constamment offert au maire, en vain, leur collaboration;

ATTENDU QUE plusieurs membres du conseil sont devenus sans fondement les cibles de la population;

ATTENDU QUE certains conseillers vivent des répercussions de la situation au conseil sur leur santé;

ATTENDU QUE les conseillers voient leur vie familiale inutilement affectée par un conflit qu'ils n'ont pas créé ni entretenu;

ATTENDU QUE le maire suppléant n'est pas en mesure d'agir à cause de la situation créée par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon :

QUE le Conseil demande formellement à la Commission municipale du Québec d'intervenir de son propre chef et dans des délais impérativement courts;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est mandatée pour faire parvenir dès l'ouverture des bureaux municipaux au lendemain de la séance du conseil, la présente résolution à la Commission municipale du Québec. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-94 5° Levée de la séance d'ajournement

RÉSOLUTION 2010-94

Il est proposé par le président Pascal Dufour de lever la séance d'ajournement. Et la séance d'ajournement est levée à 20h30. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Pascal Dufour
Président
De la séance d'ajournement

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5° Période de questions

6° Rapport financier de l'O.M.H. : exercice financier 2009

RÉSOLUTION 2010-

Madame Louise Ouellet transmet au Conseil municipal de Saint-René-de-Matane le rapport financier pour l'exercice financier 2009 de l'O.M.H.

2010-91

7° Approbation du rapport financier 2009 de l'O.M.H.

RÉSOLUTION 2010-91

Il est proposé par le conseiller _____ d'approuver le rapport financier 2009 de l'O.M.H. de Saint-René-de-Matane comme présenté par madame Louise Ouellet. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-92

8° Service de la voirie

8.1 Fauchage des abords de routes

RÉSOLUTION 2010-92

Il est proposé par le conseiller _____ de retenir les services de Forêt Dénéige + inc. pour le fauchage des abords de route sur une distance (14,18 km voie simple, 28,36 km voie double) la route du Ruisseau-Gagnon (5,72 km, voie simple, 11,44 km, voie double), de la Boucanerie (2,51 km, voie simple 5,02 km, voie double), de la Réserve-Faunique (3,30 km, voie simple, 6,60 km, voie double) de la route Richard (2,65 km, voie simple, 5,30 km, voie double). Le montant de la soumission s'élève à neuf cent dollars (900\$), taxes en sus. Les travaux devront être exécutés dans la période du 20 au 31 juillet 2010. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-93

8.2 Niveleuse

RÉSOLUTION 2010-93

Il est proposé par le conseiller _____ ;

QUE le Conseil municipal retienne les services de Transport Martin Alain Inc, au tarif de quatre-vingt-quinze dollars (95\$) l'heure, taxes en sus, pour la niveleuse de marque Champion 740 A;

QUE le Conseil municipal autorise le début du nivelage aussitôt que les conditions des chemins le permettent. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-94

9° Aide financière pour chemin à double vocation

RÉSOLUTION 2010-94

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

Noms du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargé/an
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes essences	929 voyages

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller _____ que la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande au Ministère des Transports une compensation

pour l'entretien du à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 2,65 km. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2010-95 **10° Demande de subvention au député**
RÉSOLUTION 2010-95
CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a transféré aux Municipalités l'entretien du réseau routier municipal;
- CONSIDÉRANT** les coûts très élevés engendrés à ce poste;
- CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas dans l'intérêt public de laisser se dégrader l'état de nos routes ou rues;
- CONSIDÉRANT QUE** dans notre Municipalité certaines routes, dont la chaussée est faite ou recouverte de gravier, sont dans un état pitoyable;
- CONSIDÉRANT QUE** les citoyens ayant à circuler sur ces tronçons de routes se sentent lésés dans leur droit;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge pertinentes les revendications de ses citoyens et désire accéder à leur demande;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller _____ :
- QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane demande au député de Matane, Pascal Bérubé, une aide financière pour l'entretien du réseau routier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2010-96 **11° Grand ménage du printemps- Enlèvement spécial des rebuts**
RÉSOLUTION 2010-96
Il est proposé par le conseiller _____ :
- QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane retienne les services de « Groupe Bouffard » pour l'enlèvement spécial des rebuts au coût quatre-quatre dollars et cinquante cents l'heure (84,50\$), plus taxes. La date prévue est le lundi 10 mai et mardi 11 mai 2010 et d'aviser la population par lettre circulaire. Une collecte de pneus sera faite le samedi 8 mai 2010. Les citoyens sont invités à venir déposer les pneus à l'entrepôt à sel. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2010-97 **12° BPR**
12.1 Budget d'honoraires pour les plans et devis- réfection des services des rues Chassé, Lebreux, Gagnon, Dumas et Ouellet
RÉSOLUTION 2010-97
Il est proposé par le conseiller _____ :
- QUE** le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane accepte le budget d'honoraires pour les plans et devis au montant de cinq mille dollars (5 500\$\$), taxes incluses, tel que présenté par la firme BPR le 16 février 2010. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 12.2 Plan d'intervention- Reddition des comptes pour la TECQ 2006-2009- Budget d'honoraires professionnels**
RÉSOLUTION 2010-98
Il est proposé par le conseiller _____ :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane accepte le budget d'honoraires professionnels au montant de trois mille (3 000\$), taxes en sus sur une base horaire, c'est-à-dire que seuls les honoraires engagés seront facturés pour la réalisation de la reddition des comptes de la Municipalité suite aux travaux faits avec le programme de retour de la taxe sur l'essence, et ce, entre 2006 et 2009 (TECQ 06-09). ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 12.3 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout**
RÉSOLUTION 2010- 99
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane a mandaté BPR inc. pour effectuer la révision 02 de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire daté du mois de février 2010;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'intervention a été réalisé conformément au Guide et aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT QUE le document en question répond aux attentes du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller :

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire (révision 02) daté du mois de février 2010, réalisé par BPR inc.;

QUE la Municipalité présente le document en question au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-100 **13° Demande de délai**
RÉSOLUTION 2010-100

2010-101 **14° Fabrique de Saint-René- publicité**
RÉSOLUTION 2010- 101
Il est proposé par le conseiller :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane accorde la somme de cinquante dollars (50\$) au Conseil de la Fabrique pour publicité dans le feuillet paroissial. Le Conseil municipal autorise le paiement. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-102 **15° Embauche d'une secrétaire adjointe**
RÉSOLUTION 2010-102
Il est proposé par le conseiller :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane embauche madame Diane Gagnon pour le poste de secrétaire adjointe à temps partiel sur appel au taux horaire de treize dollars (13\$), l'heure, plus 4% de vacances ;

QU'une période de probation de trois mois lui est accordée. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-103 **16° Samson Bélaire / Deloitte & Touche- factures**
RÉSOLUTION 2010-103

2010-104 **17° Monsieur Christian Tremblay- cueillette des ordures**
RÉSOLUTION 2010-104

2010-105 **18° Mines Seleine**
RÉSOLUTION 2010-105
Il est proposé par le conseiller d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à procéder à l'achat de 45 tonnes métriques (3 voyages) de sel de glaçage pour la séance hivernale 2010-2011 chez Mines Seleine. Le coût est de quatre-vingt-seize dollars et vingt cents la tonne métrique (96,25\$), taxes en sus. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-106 **19° Demande de lumières de rue**
RÉSOLUTION 2010-106

2010-107 **20° Achat de bottes, gants et lunettes de travail**
RÉSOLUTION 2010-107

- 2010-108** **21° Suivi du dossier- Monsieur Denis Béland**
RÉSOLUTION 2010-108
- 22° Compte rendu de la séance du 21 avril 2010 du Comité Consultatif d'Urbanisme**
 Le conseiller Steeve Lavoie, membre du Comité Consultatif d'Urbanisme donne un compte rendu de la séance du 21 avril 2010
- 2010-109** **Demande de dérogation mineure – monsieur Marius Chassé**
RÉSOLUTION 2010-109
CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Marius Chassé pour la propriété située sur le lot 11-P, 12-P, Rg 7, canton Tessier;
- CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure est pour permettre qu'une rue en bordure d'un cours d'eau soit à moins de 75 mètres; permettre qu'un cul-de-sac est une longueur de +/- 350 mètres au lieu de 190 mètres et sans sentier piétonnier, permettre qu'un terrain riverain non desservi par l'aqueduc et l'égout est une profondeur moyenne de 75 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Chassé désire faire un nouveau développement domiciliaire;
- CONSIDÉRANT QU'**une exclusion agricole a déjà été autorisée par la CPTAQ;
- CONSIDÉRANT QUE** son développement ne répond pas à certain point du règlement de lotissement;
- CONSIDÉRANT QUE** la rue des Érables est déjà existante et qu'elle est un cul-de-sac;
- CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux terrains répondraient tous à la superficie minimum requise pour un lot riverain qui est de 4 000 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT QU'**un seul de ces terrains n'aurait pas la profondeur moyenne demandée de 75 mètres;
- CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure ne cause préjudice à qui que ce soit;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller d'accorder la demande de dérogation mineure de monsieur Marius Chassé à la condition d'augmenter le cercle à 35 mètres pour une meilleure facilité d'entretien l'hiver. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
- 23° Avis de motion- Règlement numéro 2010-02**
- 24° Avis de motion- Règlement numéro 2010-03**
- 2010-110** **25° Dossier éolien**
RÉSOLUTION 2010-110
- 2010-111** **26° Formation pour les élus**
RÉSOLUTION 2010-111
- 2010-112** **27° Monsieur Louis-Philippe Bédard- madame Marie-Hélène Mercier-**
demande de réparation de chemin
RÉSOLUTION 2010-112

28° Rapport semestriel

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport semestriel.

2010-113
29° Achat d'outils
RÉSOLUTION 2010-113

30° Compte rendu de la séance ordinaire d'avril de la MRC de Matane

Le maire Sylvain Audit donne un compte rendu de la séance ordinaire d'avril de la MRC de Matane.

31° Compte rendu de la séance d'avril de la Sogerm

Le maire Sylvain Audit donne un compte rendu de la séance d'avril de la Sogerm.

2010-114
32° Approbation des comptes à payer et des chèques émis et des salaires de la municipalité de Saint-René-de-Matane
RÉSOLUTION 2010-114

Il est proposé par le conseiller :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et treize cents (\$), la liste des chèques émis au montant de quatre-vingt-six mille sept cent soixante-et-un dollars et quatre-vingt-quatorze cents (\$) et les salaires payés au montant de six mille quatre cent un dollars et soixante-seize cents (\$) au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane représentant un grand total de cent treize mille quarante-cinq dollars et quatre-vingt-trois cents (\$).

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

33° Questions diverses

34° Questions du public

Le Conseil municipal entend et répond aux questions du public.

2010-115
35° Levée de la séance
RÉSOLUTION 2010-115

Il est proposé par le conseiller de lever la séance, l'ordre du jour et les questions du public étant épuisées. Et la séance est levée à 20 h . **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Le maire Sylvain Audit reconnaît qu'en signant le présent procès-verbal, qu'il signe toutes les résolutions contenues au procès-verbal.

.....
Sylvain Audit, maire

.....
Yvette Boulay,g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

YB/

5° Période de questions

6° Rapport financier de l'O.M.H. : exercice financier 2009
RÉSOLUTION 2010-

Madame Louise Ouellet transmet au Conseil municipal de Saint-René-de-Matane le rapport financier pour l'exercice financier 2009 de l'O.M.H.

2010-91
7° Approbation du rapport financier 2009 de l'O.M.H.
RÉSOLUTION 2010-91

Il est proposé par le conseiller d'approuver le rapport financier 2009 de l'O.M.H. de Saint-René-de-Matane comme présenté par madame Louise Ouellet. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

8° Service de la voirie

2010-92

8.1 Fauchage des abords de routes

RÉSOLUTION 2010-92

Il est proposé par le conseiller de retenir les services de Forêt Déneige + inc. pour le fauchage des abords de route sur une distance (14,18 km voie simple, 28,36 km voie double) la route du Ruisseau-Gagnon (5,72 km, voie simple, 11,44 km, voie double), de la Boucanerie (2,51 km, voie simple 5,02 km, voie double), de la Réserve-Faunique (3,30 km, voie simple, 6,60 km, voie double) de la route Richard (2,65 km, voie simple, 5,30 km, voie double). Le montant de la soumission s'élève à neuf cent dollars (900\$), taxes en sus. Les travaux devront être exécutés dans la période du 20 au 31 juillet 2010. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-93

8.2 Niveleuse

RÉSOLUTION 2010-93

Il est proposé par le conseiller ;

QUE le Conseil municipal retienne les services de Transport Martin Alain Inc, au tarif de quatre-vingt-quinze dollars (95\$) l'heure, taxes en sus, pour la niveleuse de marque Champion 740 A;

QUE le Conseil municipal autorise le début du nivelage aussitôt que les conditions des chemins le permettent. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-94

9° **Aide financière pour chemin à double vocation**

RÉSOLUTION 2010-94

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

Noms du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargé/an
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes essences	929 voyages

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller que la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien du à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 2,65 km. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2010-95

10° **Demande de subvention au député**

RÉSOLUTION 2010-95

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a transféré aux Municipalités l'entretien du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT les coûts très élevés engendrés à ce poste;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas dans l'intérêt public de laisser se dégrader l'état de nos routes ou rues;

CONSIDÉRANT QUE dans notre Municipalité certaines routes, dont la chaussée est faite ou recouverte de gravier, sont dans un état pitoyable;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ayant à circuler sur ces tronçons de routes se sentent lésés dans leur droit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge pertinentes les revendications de ses citoyens et désire accéder à leur demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller _____ :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane demande au député de Matane, Pascal Bérubé, une aide financière pour l'entretien du réseau routier. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-96 11° Grand ménage du printemps- Enlèvement spécial des rebuts
RÉSOLUTION 2010-96

Il est proposé par le conseiller _____ :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane retienne les services de « Groupe Bouffard » pour l'enlèvement spécial des rebuts au coût quatre-quatre dollars et cinquante cents l'heure (84,50\$), plus taxes. La date prévue est le lundi 10 mai et mardi 11 mai 2010 et d'aviser la population par lettre circulaire. Une collecte de pneus sera faite le samedi 8 mai 2010. Les citoyens sont invités à venir déposer les pneus à l'entrepôt à sel. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2010-97 12° BPR
12.1 Budget d'honoraires pour les plans et devis- réfection des services des rues
Chassé, Lebreux, Gagnon, Dumas et Ouellet
RÉSOLUTION 2010-97

Il est proposé par le conseiller _____ :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane accepte le budget d'honoraires pour les plans et devis au montant de cinq mille dollars (5 500\$\$), taxes incluses, tel que présenté par la firme BPR le 16 février 2010. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

12.2 Plan d'intervention- Reddition des comptes pour la TECQ 2006-2009-
Budget d'honoraires professionnels
RÉSOLUTION 2010-98

Il est proposé par le conseiller _____ :

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane accepte le budget d'honoraires professionnels au montant de trois mille (3 000\$), taxes en sus sur une base horaire, c'est-à-dire que seuls les honoraires engagés seront facturés pour la réalisation de la reddition des comptes de la Municipalité suite aux travaux faits avec le programme de retour de la taxe sur l'essence, et ce, entre 2006 et 2009 (TECQ 06-09). **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

12.3 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout
RÉSOLUTION 2010- 99

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane a mandaté BPR inc. pour effectuer la révision 02 de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire daté du mois de février 2010;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan d'intervention a été réalisé conformément au Guide et aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT QUE le document en question répond aux attentes du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller _____ :

QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire (révision 02) daté du mois de février 2010, réalisé par BPR inc.;

QUE la Municipalité présente le document en question au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est pour permettre qu'une rue en bordure d'un cours d'eau soit à moins de 75 mètres; permettre qu'un cul-de-sac est une longueur de +/- 350 mètres au lieu de 190 mètres et sans sentier piétonnier, permettre qu'un terrain riverain non desservi par l'aqueduc et l'égout est une profondeur moyenne de 75 mètres;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Chassé désire faire un nouveau développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'une exclusion agricole a déjà été autorisée par la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE son développement ne répond pas à certain point du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la rue des Érables est déjà existante et qu'elle est un cul-de-sac;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux terrains répondraient tous à la superficie minimum requise pour un lot riverain qui est de 4 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'un seul de ces terrains n'aurait pas la profondeur moyenne demandée de 75 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure ne cause préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller d'accorder la demande de dérogation mineure de monsieur Marius Chassé à la condition d'augmenter le cercle à 35 mètres pour une meilleure facilité d'entretien l'hiver. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

23° Avis de motion- Règlement numéro 2010-02

24° Avis de motion- Règlement numéro 2010-03

2010-110 **25° Dossier éolien**
RÉSOLUTION 2010-110

2010-111 **26° Formation pour les élus**
RÉSOLUTION 2010-111

2010-112 **27° Monsieur Louis-Philippe Bédard- madame Marie-Hélène Mercier-**
demande de réparation de chemin
RÉSOLUTION 2010-112

28° Rapport semestriel
La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport semestriel.

2010-113 **29° Achat d'outils**
RÉSOLUTION 2010-113

30° Compte rendu de la séance ordinaire d'avril de la MRC de Matane
Le maire Sylvain Audit donne un compte rendu de la séance ordinaire d'avril de la MRC de Matane.

31° Compte rendu de la séance d'avril de la Sogerm
Le maire Sylvain Audit donne un compte rendu de la séance d'avril de la Sogerm.

2010-114 **32° Approbation des comptes à payer et des chèques émis et des salaires de la**
municipalité de Saint-René-de-Matane
RÉSOLUTION 2010-114

Il est proposé par le conseiller :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux dollars et treize cents (\$), la liste des chèques émis au montant de quatre-vingt-six mille sept cent soixante-et-un dollars et quatre-vingt-quatorze cents (\$) et les salaires payés au montant de six mille quatre cent un dollars et soixante-seize cents (\$) au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane représentant un grand total de cent treize mille quarante-cinq dollars et quatre-vingt-trois cents (\$).

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

33° Questions diverses

34° Questions du public

Le Conseil municipal entend et répond aux questions du public.

35° Levée de la séance

2010-115

RÉSOLUTION 2010-115

Il est proposé par le conseiller de lever la séance, l'ordre du jour et les questions du public étant épuisées. Et la séance est levée à 20 h . **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Le maire Sylvain Audit reconnaît qu'en signant le présent procès-verbal, qu'il signe toutes les résolutions contenues au procès-verbal.

.....
Sylvain Audit, maire

.....
**Yvette Boulay,g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

YB/